

# PROVENCE / SERVICES

## UTILES

### MARSEILLE

#### NOUS CONTACTER

**La Marseillaise**  
17 cours Honoré d'Estienne  
d'Orves  
Tél: 04.91.57.75.00  
redaction@lamarseillaise.fr  
**Abonnements**  
Tél: 04 91 57 75 20.  
adminventes@  
lamarseillaise.fr  
**Publicité**  
Tél: 04.91.57.75.34 ou  
04.91.57.75.42

#### URGENCES

**Samu** : 15  
**Police secours** : 17  
**Pompiers** : 18  
**SOS Cardio**  
Tél : 04.91.59.28.40  
**SOS Médecins**  
Tél : 04.91.52.91.52  
**Centre anti-poison**  
Tél : 04.91.75.25.25  
**Urgences de la main**  
Tél 04.91.38.36.52  
**Consultations de médecine générale**  
Hôpital Nord  
Permanence médicale de 16h-19h30  
Tél : 04.91.96.49.59  
**Hôpitaux**  
Assistance publique -  
Hôpitaux de Marseille  
(Conception, Timone,  
Hôpital Nord, Sainte-  
Marguerite)  
Numéro unique :  
04.91.38.00.00

### TOULON

**Nous contacter**  
La Marseillaise - Toulon  
agtoulon@lamarseillaise.fr  
**Annonces légales**  
Toulonpub@lamarseillaise.fr

#### URGENCES

**Commissariat**  
04 98 03 53 00  
**Gendarmerie maritime**  
04 94 02 81 00  
**SOS Médecins**  
04 94 14 33 33  
**Urgences médicales**  
04 94 14 77 44  
**Urgences Sainte-Musse**  
04 94 14 50 40  
**Urgences Sainte-Anne**  
04 83 16 20 15  
**Urgences La Seyne**  
04 94 11 31 31  
**Urgences main**  
04 94 03 07 07  
**Urgences dentiste**  
08 92 56 67 66  
**SOS Femmes battues**  
04 91 24 61 50  
**SOS Vétérinaires**  
04 98 00 93 64

**Service des eaux**  
04 94 46 72 72 (nuits et jours  
fériés)  
**Urgences gaz**  
04 94 41 41 00  
**Info Sida Toxicomanie**  
04 94 62 36 14 (rue Mairaud,  
à Toulon)  
**Alcooliques anonymes**  
04 94 23 24 99  
**Groupe de réflexion et d'action  
pour la défense de l'enfant**  
04 94 24 07 97 (consultation  
gratuite, le mercredi sur  
rendez-vous)  
**SOS Amitié**  
04 94 62 62 62 (24 heures sur 24  
et 7 jours sur 7)

## SERVICES

### AUBAGNE

**Prise de rendez-vous facilitée  
au centre hospitalier**  
Le centre hospitalier  
Edmond-Garcin veut faciliter  
la prise de rendez-vous  
de consultations externes  
et met à disposition des  
usagers un numéro direct  
pour les scanners, IRM,  
échographie, radiologie, pour  
la gynécologie obstétriques  
et pour les consultations  
externes en général. Il suffit  
d'appeler le 04.42.84.70.70.  
Les coordonnées des autres  
spécialisés sont disponibles  
sur le site internet de  
l'hôpital [www.ch-aubagne](http://www.ch-aubagne)  
ou via le standard au  
04.42.84.70.00.

### MARSEILLE

#### CIMETIÈRES

**Service des concessions :**  
**permanence**  
Le service des concessions de  
la mairie de Marseille assure  
une permanence tous les  
samedis. Ces horaires sont  
mis en place afin de traiter  
prioritairement les formalités  
afférentes aux inhumations  
dont notamment les  
délivrances et renouvellement  
de concessions.  
Service des concessions, 380,  
rue Saint-Pierre (5<sup>e</sup>).

#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Automobilistes : comment  
récupérer des points**  
Plus de 50 000 permis de  
conduire ont été invalidés  
suite à une perte totale des  
points.  
En de cas de solde nul, les  
automobilistes ne peuvent  
plus reconstituer leur capital  
points. Et le permis est  
annulé pour une période  
de six mois. Il est possible de  
récupérer 4 points en suivant

un stage de sensibilisation.  
Ces stages de deux jours,  
animés par des spécialistes  
de la Sécurité routière sont  
organisés dans notre  
département par  
l'Automobile Club.  
Automobile Club de  
Provence, 149, bd Rabatau,  
Marseille (10<sup>e</sup>). Tél. :  
04.91.78.83.00 ou 04.91.78.94.72,  
fax : 04.91.25.74.38.  
[www.automobileclubproven-  
ce.com](http://www.automobileclubproven-<br/>ce.com)

#### Permis : vos points sur Internet

Le ministère de l'Intérieur a  
lancé un nouveau service  
baptisé « Télépoints »  
sur son site internet,  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr).  
Il permet aux conducteurs de  
consulter le nombre de points  
restants sur leur permis.  
L'accès se fait au moyen du  
numéro de permis de  
conduire et après la  
délivrance du document  
officiel par les préfetures  
et sous-préfetures.

#### ÉTAT CIVIL

##### Suivi des demandes de pièces d'identité par Internet

Dans le cadre de la  
simplification des démarches  
administratives, la Ville  
de Marseille lance le suivi  
des demandes de pièces  
d'identité via le site Internet  
de la Ville et le centre  
d'appels « Allô Mairie ».  
L'administré qui a établi une  
demande de carte d'identité  
ou de passeport peut  
désormais savoir en temps  
réel si son document est  
disponible au guichet du  
bureau municipal de  
proximité où le dossier  
a été déposé.  
Pour ce faire, deux méthodes :  
[www.mairie-marseille.fr](http://www.mairie-marseille.fr) et  
« Allô Mairie » au  
0.810.813.813.  
Dans les deux cas,  
l'administré devra indiquer  
son nom et la référence  
de sa demande.

#### Numérisation des actes d'état civil

Poursuivant sa démarche de  
modernisation des services  
à la population, la Ville de  
Marseille a entrepris de  
numériser ses actes d'état  
civil afin de faciliter leur  
délivrance.  
Les actes de naissance des  
Marseillais nés avant le  
1<sup>er</sup> juillet 1983 étaient déjà  
disponibles dans la plupart  
des bureaux municipaux  
de proximité.

#### PERMANENCES

##### Comité chômeurs CGT des quartiers Nord

S'informer, se défendre,  
revendiquer... Le comité  
CGT chômeurs et précaires  
des quartiers Nord assure  
des permanences deux fois  
par semaine. Le lundi et le  
jeudi après-midi, de 14h à  
17h30 dans ses locaux du 20,  
rue  
de Lyon dans le  
15<sup>e</sup> arrondissement.  
04.91.62.57.87.

##### Indecosa CGT Consommation, Logement, Fiscalité, Surendettement

Aubagne  
Association Gastine-Cadenel  
le Petit Cadenel bât 1.

## ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE	MARTIGUES
Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 53 executions@lamarseillaise.fr	Vie des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr
	Tél. 04 42 41 30 61 martiguespub@lamarseillaise.fr



TERRITOIRE  
PAYS  
SALONNAIS

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROGNAC AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES PLANS Du 25 juin au 26 juillet 2019

Par arrêté n° 07/19 du 28/05/2019, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Rognac pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Plans.

A cet effet, **Monsieur CASTIGLI Luc**, géomètre-expert urbaniste, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision N° E19000039/13 du 19 mars 2019.

**L'enquête publique se déroulera du mardi 25 juin au vendredi 26 juillet 2019 inclus, soit 31 jours.**

**Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, est composé des pièces suivantes :**

- le projet complet (Objet de la déclaration, Intérêt Général, Etude loi BARNIER, Pièces modifiées...)
- L'évaluation environnementale
- Les pièces administratives
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- Deux registres d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable :

#### SUR PLACE :

**Mairie de Rognac :** Service Urbanisme et Autorisation du Droits des Sols - Hôtel de Ville - Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville - 13340 ROGNAC : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous l'après-midi ;

**Conseil de Territoire du Pays Salonais** (Direction Aménagement du Territoire) : 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

#### SUR INTERNET :

Conseil de Territoire du Pays Salonais :

<https://www.agglopole-provence.fr/>

Mairie de Rognac : <https://www.ville-rognac.fr/>

#### SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE :

A l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/Declaration-projet-Rognac-Les-Plans>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

[Declaration-projet-Rognac-Les-Plans@mail.registre-numerique.fr](mailto:Declaration-projet-Rognac-Les-Plans@mail.registre-numerique.fr)

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

#### Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

- **A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :**

Le mardi 2 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures

Le jeudi 11 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures

- **En Mairie de Rognac :**

Le mardi 25 juin 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le lundi 8 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures,

Le jeudi 18 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le vendredi 26 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures.

#### Le Service Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04.90.59.69.63

/mail : [severine.bellon@ampmetropole.fr](mailto:severine.bellon@ampmetropole.fr))

et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public en Mairie de Rognac et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Mairie de Rognac - Hôtel de Ville - Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville - 13340 et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE. Le public pourra également transmettre ses observations, propositions et contre-propositions par l'intermédiaire de l'adresse email : [severine.bellon@ampmetropole.fr](mailto:severine.bellon@ampmetropole.fr).

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie de Rognac et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites Internet :

<https://www.agglopole-provence.fr/> et <https://www.ville-rognac.fr/>

pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Le Président du Conseil de Territoire  
Du Pays Salonais  
Nicolas ISNARD

19060158

Restaurant  
**chez LOURY**

3, rue Fortia - 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 09 73 [www.loury.com](http://www.loury.com)